

# EXTRAIT DU REGISTRE Des Délibérations du Conseil Municipal De la Commune d'AUMAGNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10 + 1 Procuration

Séance du 7 Septembre 2001 .....  
 L'an deux mille un .....  
 Et le sept septembre .....  
 A ..... 21 heures....., Le Conseil Municipal de cette Commune,  
 Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le  
 lieu habituel de ses séances,  
 Sous la Présidence de M. Henri FOUCAUD, Maire.....

**Présents :** MM. FOUCAUD GIMON BERNARD METAY CARRY  
 CUEILLE Mmes MADEJ BOISDE PORTIER ALBARET

**Absents excusés :** M. VIGNAL Mme DESCHAMPS M. FOUCAUD G  
 M. FOUCAUD G donne pouvoir à M. GIMON J

**Absents :** MM. ANDRAULT AUGUSTIN

Mme MADEJ Lucette ..... à été élu(e) secrétaire de séance.

M. le Maire informe son Conseil Municipal qu'il est régulièrement présenté en Mairie des demandes de prêt du matériel mobile de la Salle des Fêtes (Chaises, tables, guéridons...), à l'occasion de manifestations privées (rencontres, repas de famille...), et sollicite l'avis des membres présents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, conscient du service que ce matériel pourrait effectivement rendre aux administrés, émet un avis favorable à cette proposition, mais compte tenu des frais engagés par la Commune pour l'acquisition d'une part et l'entretien d'autre part de ce matériel, décide de demander aux emprunteurs une participation financière fixée comme suit :

- Pour un Week-End :
- Chaise ..... 0.15 E
  - Guéridon ..... 0.76 E
  - Table ..... 1.52 E

La présente décision prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

AUMAGNE, le 10 Septembre 2001

Le Maire, H. FOUCAUD

## LOCATION DE MATERIEL DE LA SALLE DES FETES

OBJET DE LA DELIBERATION

Date d'affichage

10 Septembre 2001

Date de la convocation

21 Août 2001

